

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 7 OCTOBRE 2021

DEL-2021-199

L'An deux mille vingt et un, le sept octobre, à 10 heures 00, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 30/9/2021, s'est réuni 'Salle 300' de l'Espace Rencontre d'Annecy-le-Vieux, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes BRO, BRUNO, GOURDIN, LAFARIE, MUGNIER, PARIS, TARAGON.
MM. AEBISCHER, BACHELLARD, BARBIER, BARTHALAIS, BAUD-GRASSET, BLOUIN, BOISIER, BOUVARD C, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, DUNAND, FONTAINE, FRANCOIS, GAUDIN, GILBERT, GILET, GILLET, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, LEOTY, MATHIAN, OBERLI, PELLARIN, PERRET, PERRISSIN-FABERT, PETIT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SIBILLE, STEYER, VILLARD, VITTOZ.

Suppléants :

Mmes ARMAND-GRASSET, GRARD.
MM. ANTHOINE, CHARBONNIER, GOURREAU, NEVES, VUILLERMOZ.

Avaient donné pouvoir :

Mme DETURCHE.
MM. BOUCLIER, CHASSAGNE, GENOUD.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, DALL'AGLIO, MERMIER.
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BONTEMPS, BOUVARD M, BUFFLIER, BURNET, CALONE, CARTIER, CAVAREC, CHARRAT, CONDEVAUX JF, DAVIET, DEFAGO, GONDA, HAVEL, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, MEYNET-CORDONNIER, MODURIER, PAULY, PENHOÛËT, PEROU, ROSSINELLI, RUBIN, SADDIER, THOUVENIN, TOURNIER, TRUFFET.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, CELDA, GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, PERRILLAT,
MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, JEZEQUEL, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 83
Présents : 50
Représentés par mandat : 4

Objet : COMMUNE D'EVIAN-LES-BAINS - SYAN'CHALEUR – PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION DE CHALEUR SUR LE QUARTIER DES HAUTS D'EVIAN - REGLEMENT DE SERVICE ET POLICE D'ABONNEMENT

Exposé du Président,

Le Syndicat dispose depuis 2017 de la compétence optionnelle « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid ». Ainsi, les communes peuvent, selon leur souhait et conformément à l'article L2224-38 du Code Général des Collectivités Territoriales, transférer cette compétence au SYANE pour la réalisation de projets publics.

Après des études de faisabilité pilotées par le SYANE courant 2020, la commune d'EVIAN-LES-BAINS a confirmé son souhait de réalisation d'un réseau de chaleur sur les Hauts d'Evian, en décidant lors de son conseil municipal du 10 novembre 2020 de transférer à cette fin la compétence « réseau public de chaleur et de froid » au SYANE.

Lors de sa séance du 14 décembre 2020, le Comité Syndical a délibéré de façon concordante en ce sens, et a confié la gestion de ce service public à sa régie Syan'Chaleur, régie sans personnalité morale et dotée d'une autonomie financière.

Ce service public est destiné à fournir de la chaleur auprès des abonnés raccordés au réseau de chaleur, et il y a donc lieu de déterminer les règles de fonctionnement et d'organisation du service entre les futurs abonnés et Syan'Chaleur. Ces éléments sont obligatoires pour obtenir le raccordement au réseau des différents prospects.

Ainsi, il est proposé d'adopter un « Règlement de service » et un modèle de « Police d'abonnement » qui s'appliqueront, sur le périmètre du réseau de chaleur des Hauts d'Evian, entre chaque abonné et Syan'Chaleur.

Le règlement de service prévoit notamment :

- les obligations des parties ;
- les modalités de raccordement ;
- les modalités de fourniture de l'énergie, avec notamment un engagement de raccordement de l'abonné pour 10 ans ;
- la tarification du service, les principes d'indexation et de révision de ces tarifs ;
- les modalités de facturation et de règlement du coût de la chaleur.

Le modèle de Police d'abonnement inclut pour sa part :

- les informations spécifiques concernant l'abonné ;
- les caractéristiques techniques des besoins de l'abonné ;
- les éléments d'application de la tarification du service (notamment la puissance souscrite) ;
- la date de raccordement et de début de livraison de la chaleur à l'abonné.

Les projets de « Règlement de service » et de « Police d'abonnement » sont joints en annexe à la présente délibération.

Il est précisé que ces éléments ont été préalablement présentés et approuvés par les membres du Conseil d'Exploitation de Syan'Chaleur le 21 septembre 2021.

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver les projets de « Règlement de service » et de modèle de « Police d'abonnement » relatifs à la production, au transport et à la distribution de chaleur issue du réseau de chaleur du quartier des Hauts d'Evian.
2. à autoriser le Président du SYANE, représentant légal de Syan'Chaleur, à signer les « Polices d'abonnement » avec les futurs abonnés du réseau.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.


Syane
ENERGIES A NUMERIQUE